



## Vente appartement

-----  
Par CARINE

bonjour,

Maman agee de 88 ans a l'usufruit de son appartement et moi fille unique en est la nue propriete son etat physique ne lui permet plus de rester seule et moi handicapee à 80 % je ne peux plus la gerer à son domicile en accord commun elle rentre pres de chez moi dans une maison de retraite et nous avons decidé de vendre l'appartement pour eviter les tracas de locations mais surtout pour pouvoir etre tranquille s'il m'arrive quelque chose que maman puisse payer sans problème fruit de la vente et sa pension vu les tarifs elevés des maisons de retraite. Or la notaire me demande de la mener à l'étude impossible au vue de nos 2 pathologies soit de mener un cerficat médical or nous avons changé de médecin depuis peu ce dernier refuse . nous avons un acheteur un notaire ne peut il pas se déplacer tout simplement pour lui faire signer un compromis ? Je suis fille unique je ne comprends pas ce notaire surtout qu'à la vente l'argent qui lui revient va lui servir à régler les frais de maison ??? si on réfléchit bien c'est moi la perdante finalement!!! merci pour vos réponses !!!

-----  
Par Tisuisse1

Voyez un autre notaire, il pourra charger l'un de ses premiers clerks de prendre et faire signer, à domicile, la procuration qu'il enverra ensuite à son confrère chargé de la signature de l'acte définitif.